



# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de **SOLLIES PONT**

VILLE DE SOLLIES PONT

Séance du jeudi 24 juin 2010

## NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32

Date de la convocation  
15 juin 2010

Date d'affichage  
15 juin 2010

Objet de la délibération  
*Direction des finances – Service  
finances – Vote du compte  
administratif 2009 - Budget de  
l'assainissement.*

Vote pour à la majorité des voix  
exprimées

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 9

(Mmes AUTRAN-LE TINNIER-MAESTRACCI-  
CHASTAIGNET-FOREST et Mrs LUQUAND-  
BOUTIER-ROCHE-RIMBAUD)

L'an deux mille dix, le vingt-quatre juin deux mille dix, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

### Étaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAUCHE Dalèl, CEVRERO Maurice, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth.

### Procurations :

**ROUX Jean-Paul** donne procuration à **COIQUAULT Jean-Pierre**,  
**FOREST Marie-Paule** donne procuration à **CHASTAIGNET Elisabeth**

Absents : (Monsieur le maire se retire et ne participe pas au vote)

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

**Le conseil municipal**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 du budget de l'assainissement dressé par monsieur GARRON André, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir approuvé le compte de gestion du receveur,

**CONSIDERANT** que pour le vote, monsieur le maire, doit quitter la séance et être remplacé par madame RAVINAL Danièle, adjointe déléguée aux finances et au budget,

1/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés.....	-	463 816,90	-	508 157,71	-	971 974,61
Opération de l'exercice.	63 327,40	130 100,55	138 916,25	146 377,99	202 243,65	276 478,54
TOTAUX.....	63 327,40	593 917,45	138 916,25	654 535,70	202 243,65	1 248 453,15
Résultats de clôture.....	-	530 590,05	-	515 619,45	-	1 046 209,50
Restes à réaliser.....	435 863,00	-	-	-	435 863,00	-
TOTAUX CUMULES....	435 863,00	530 590,05	-	515 619,45	-	610 346,50
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	-	94 727,05	-	515 619,45	-	610 346,50

2/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Danièle RAVINAL  
Adjointe au maire déléguée aux finances et au budget

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 30 JUN 2010  
et publication ou notification du 06 JUL 2010

